

Image not found or type unknown



Annulation d'une commande pour depassement de date de livraison

Par **romu88**, le **02/11/2009** à **16:08**

Bonjour, suite à une commande faite sur une foire nous avons décidé d'annuler la vente pour délai de livraison dépassée. Et maintenant, le vendeur nous dit que c'est la date de pose qu'il faut prendre en compte. L'achat effectué était un chauffage par aérothermie d'une valeur de 14000 euros et nous avons remis un chèque de 4500 euros non encaissé. La totalité de la somme devant être payée à crédit (nous n'avons aucune nouvelle de ce crédit) et il n'est pas mentionné sur le bon de commande. Le vendeur est-il vraiment dans son droit sachant que la date de pose était prévue pour le 30/10/09. Que doit-on faire?